

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 127, RUE PRINCIPALE EST, LE LUNDI 2 JUIN
2025 À 20 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE
APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal*, la greffière-trésorière par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

145-06-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

146-06-2025 AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim confirme avoir notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

147-06-2025 ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du règlement d'emprunt 349-2025 a été approuvée par le Ministre ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des coûts du déneigement a été réalisée et présentée aux conseillers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse effectue l'acquisition du camion de déneigement pour le service des travaux publics auprès du soumissionnaire Aebi Schmidt Canada Inc., tel que mentionné dans la résolution 137-05-2025.

148-06-2025 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 02.

Josiane Appleby,

Christine Henry,
Mairesse directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....